

n° ADM\_04\_2026

**DELEGATION DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL  
A UN AGENT TITULAIRE**

**Madame Angélique LALLOUETTE**  
**Adjoint Administratif Principal ~~2<sup>ème</sup>~~ classe**  
*1<sup>ère</sup>*

Le Maire de la Commune de PLEYBEN,

Vu les articles L2122-32 et R2122-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt d'une bonne administration que la signature de certains actes relevant de la compétence du maire soit déléguée au profit de Madame Angélique LALLOUETTE, agent d'accueil en charge de l'Etat civil.

**ARRETE**

**Article 1** : Madame Angélique LALLOUETTE, agent titulaire, née le 29 mai 1981 à Livry Gargan (93), est déléguée sous notre surveillance et notre responsabilité, pour :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, de déclaration parentale conjointe de changement de nom de l'enfant naturel, du consentement de l'enfant de plus de treize ans à son changement de nom, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, enregistrement des dossiers PACS, délivrance des duplicatas de livret de famille, légalisation de signature, certificat de vie
- la transcription, de la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil,
- la signature des actes et transcriptions de décès
- dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus,
- la réception de l'acte de consentement d'un majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation
- délivrer toutes copies et extraits d'état civil, quelle que soit la nature des actes.
- les conventions modificatives de PACS ainsi que les déclarations conjointes ou demandes unilatérales de dissolution de PACS

**Article 2 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Fait à Pleyben,  
Le 23 mars 2026

Nom, prénom et qualité du signataire



~~Le Maire de PLEYBEN~~

~~Amélie CARO~~

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour de la Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le

...25...Mars...2026.....

Signature de l'agent :

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "La Roche". The signature is written in a cursive style and is underlined.